

NUMERO : 2025-117
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-3 et suivants et R 421-26 et suivants,

Considérant la dangerosité de l'immeuble localisé 7 rue du Chaussy (parcelle AB 390) ayant nécessité la pose d'étais et l'interdiction de circuler aux abords du bâtiment,

Décide :

Article 1 : Approuve le projet de démolition de l'immeuble sis 7 rue du Chaussy (parcelle AB 390).

Article 2 : Autorise le Maire à signer la demande de permis de démolir.

Fait à Sarcelles le 11 juin 2025



Le Maire,

Patrick HADDAD